

Vous devez fournir un certificat médical pour la saison 2022 si :

- Vous n'étiez pas licencié en 2021 ;
- Vous étiez licencié en 2021 mais vous n'avez pas fourni de certificat médical ou n'avez pas complété de questionnaire de santé en 2021 ;
- Vous avez répondu positivement à au moins une des rubriques du questionnaire de santé pour la saison 2022 (en ce cas, le certificat médical à fournir doit dater de moins de 6 mois) ;
- Vous avez fourni un certificat médical en 2019 et avez complété votre questionnaire de santé en 2020 et en 2021.

Une fois enregistré un certificat médical est **valable 3 ans** sous réserve de renouveler sa licence chaque année **sans interruption**, de répondre annuellement à un questionnaire de santé, et d'attester avoir répondu négativement à toutes les questions.

Vous devez compléter un questionnaire de santé pour la saison 2022 si :

- Vous étiez licencié en 2021 et avez fourni un certificat médical en 2021 ;
- Vous étiez licencié en 2020 et 2021, avez fourni un certificat médical en 2020 et complété un questionnaire de santé en 2021.



ATTESTATION QUESTIONNAIRE DE SANTE - SPORT

(Cerfa n°15699*01)

Pour les licenciés mineurs :

*Je soussigné(e) M/Mme
en ma qualité de représentant légal de
licence FFG n°..... atteste qu'il/elle a renseigné
le questionnaire de santé QS- SPORT Cerfa N°15699*01 et a répondu par la négative
à l'ensemble des rubriques.*

Date et signature du représentant légal :

**A remettre à votre Club ou à la ffgolf : ffgolf - Questionnaire de Santé -
68, rue Anatole France – 92 309 Levallois-Perret Cedex / Fax : 01 41
49 77 04 ou par e-mail, à l'adresse : ffgolf@ffgolf.org**

**Les licenciés peuvent également compléter le questionnaire et attester
avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques sur leur
Espace licencié.**



CERTIFICAT MÉDICAL

de non-contre-indication à la pratique du golf

Sous réserve de modifications du Code du Sport :

Un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du golf en et hors compétition doit être fourni par :

- les joueurs majeurs qui n'étaient pas licenciés en 2021 ;
- les licenciés 2021 majeurs qui n'ont pas fourni de certificat médical ou qui n'ont pas complété de questionnaire de santé en 2021 ;
- les licenciés (majeurs ou mineurs) répondant positivement à au moins une des rubriques du questionnaire de santé pour la saison 2022 (***en ce cas, le certificat médical à fournir doit dater de moins de 6 mois***) ;
- les licenciés majeurs qui ont fourni un certificat médical en 2019 et qui ont complété leur questionnaire de santé en 2020 et 2021.

Une fois enregistré un certificat médical est valable 3 ans sous réserve de renouveler sa licence chaque année sans interruption, de répondre annuellement à un questionnaire de santé et d'attester avoir répondu négativement à toutes ses rubriques.

Je soussigné(e), Docteur en Médecine, certifie avoir examiné :

M. Mlle Mme :

Licence n°

Âgé(e) de ans,

et n'avoir pas constaté à la date de ce jour, de signes cliniques apparents contre-indiquant la pratique du golf en et hors compétition.

Date : le

Docteur :

CACHET DU MÉDECIN

ou n° d'inscription au Répertoire Partagé des Professionnels de Santé (RPPS)



AUTORISATION DROIT À L'IMAGE

2022

Dans le cadre de notre association/club/école, des photos ou vidéos de votre enfant peuvent être prises lors de compétitions ou entraînements et éventuellement utilisées en vue du promouvoir nos activités. Nous sollicitons donc votre autorisation.

Je soussigné(e).....

mère, père de

Autorise

N'autorise pas

le club de golf de Luxeuil-Bellevue à utiliser l'image de mon enfant en dehors de ses locaux, soit :

Sur le site internet du club (www.golfluxeuil.com), sur la page Facebook du club
(<https://www.facebook.com/golfluxeuilbellevue/>)

Sur des journaux, prospectus, flyers ayant pour but de promouvoir le club.

A..... le/...../.....

Signature